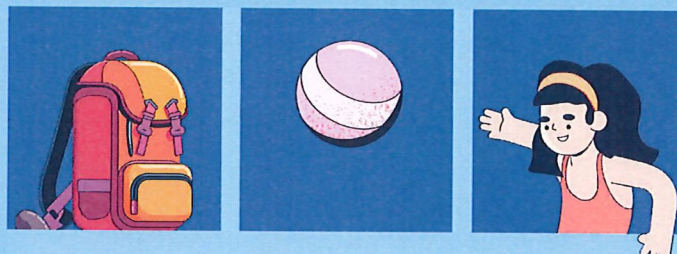




Nouveau  
en  
2026

# Aide aux vacances



Aide aux vacances familiale (AVF)

Aide aux vacances enfants (AVE)

Aide aux temps libres (ATL)

## C'est nouveau en 2026, vos droits sont en ligne !

Pour favoriser les départs des familles en vacances, le séjour des enfants en colonie ou camp d'adolescents, ou leur participation à des accueils de loisirs, la Caf de la Moselle propose trois aides aux vacances et aux temps libres. Elles sont attribuées **automatiquement** aux familles qui remplissent les conditions pour en bénéficier (ressources, âge des enfants).

### Vous en êtes bénéficiaire ? Voici comment consulter vos droits !

#### Rendez-vous sur Caf Mon Compte

Pour les vacances en famille et les séjours collectifs des enfants

- Aide aux vacances familiale (AVF)
- Aide aux vacances enfants (AVE)

Vos droits sont indiqués sur deux notifications en ligne sur votre espace Mon Compte sur [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'appli mobile.



#### Surveillez votre boîte mail !

Pour la participation de vos enfants à un accueil de loisirs

- Aide aux temps libres (ATL)

Votre droit journalier (7 ou 13 €) vous est communiqué dans un mail de la Caf de la Moselle, envoyé avant la fin février.

Présentez ce mail à l'organisateur de l'accueil de loisirs auquel vous inscrivez votre enfant.

La participation Caf sera directement déduite du coût du séjour.

**Vous n'avez pas reçu ce mail ou vous ne l'avez plus ? Pas de panique !**

Remettez une attestation de quotient familial de janvier 2026 à l'organisateur. Il vous suffit de la télécharger en vous connectant à votre espace Mon Compte sur [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'appli mobile.



Ne pas jeter sur la voie publique - Caf de la Moselle - Février 2026 / Crédit photos / Illustrations - Cnaf

Pour en savoir plus sur les aides aux vacances et aux temps libres de la Caf

